

JANVIER 2023 à DECEMBRE 2024

LA BEAUNE NOUVELLE



Bonjour à tous, habituellement nous commençons toujours par le mot du Maire, mais aujourd'hui c'est moi « la Beaune Nouvelle » qui vais prendre la parole en premier. Quel plaisir de vous retrouver après plus de 24 mois d'absence ! Et oui pour l'année 2023, les aléas de la vie ont fait que je n'ai pas pu voir le jour, puis est arrivée 2024 qui est passée trop rapidement et voilà le début de 2025. Mais nous allons réparer cela, alors préparez-vous et bonne lecture...



LE MOT DU MAIRE :

L'année 2023 est passée, 2024 est arrivée à sa fin, nous voilà en 2025. Bientôt 5 ans depuis les dernières élections municipales (disons quatre et demi dû au COVID). C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai exercé les fonctions de Maire pendant ces années, j'ai beaucoup appris et nous avons travaillé avec le Conseil Municipal pour que notre belle commune continue à évoluer dans le bon sens.

Une seule ombre au tableau, il est dommage qu'une personne de notre beau village est comme principal intérêt et activité d'essayer de me nuire avec toute mon équipe municipale en portant plainte auprès de différentes administrations, ce qui impacte le travail de la Mairie, car de ce fait de nombreux dossiers sont à monter au détriment de la gestion de la commune.

A mon tour de vous souhaiter une très bonne lecture.

A savoir :

Il est rappelé que les Conseillers Municipaux sont des élus, tout comme le Maire, donc ils doivent être respectés en tant que tels. Insultes et toutes autres sortes d'agressions ne sont pas tolérées et peuvent déboucher sur un dépôt de plainte.

BUDGET :

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi :

Année	Fonctionnement	Investissement
2023	285 836.19 €	330 506.30 €
2024	230 774.65 €	273 979.02 €

ANNEE 2023

➤ **8 janvier** : vœux du Maire et galette des rois.

➤ **29 et 30 avril** : « de ferme en ferme » : c'est un week-end pour découvrir, échanger sur le travail au quotidien de diverses exploitations, partager la passion de leur métier et découvrir les méthodes de productions des produits locaux. Cette année la ferme de BELNA, Magalie et Sébastien MAITRE à Bruac commune de Beaune-sur-Arzon, ont fait découvrir leur ferme diversifiée : des vaches et des chèvres, un fromage particulier, « le Belna » cuit au chaudron et affiné en cave naturelle, la fabrication de farines, la culture de lentilles et la vente de viande au détail.

De plus, l'observation d'un oiseau : « la pie grièche » a été proposée aux différents visiteurs. Cette pie qui vit sur la ferme a permis à des guides de la LPO de la faire connaître. Petits et grands ont pu profiter d'un moment de partage et de convivialité.

➤ **30 avril** : journée pêche des enfants au plan d'eau de la commune organisée par la Gaule Craponnaise.

➤ **08 mai** : commémoration au monument aux morts.

23 mai

Chorale « Chant'aux vents » dans l'église de Beaune pour un appel aux dons pour la réfection d'une chapelle de l'église (réfection toujours au programme mais trop peu de fonds pour le moment)



➤ **06 juin** : passage du 75^{ème} Critérium du Dauphiné sur la commune.

➤ **10 juin** : Inauguration du parcours de santé et de la Maison de la Faune et la Flore.

Étaient présents : M. le Sénateur, Laurent DUPLOMB (représenté) ; M. le Député, Jean-Pierre VIGIER ; M. le Président de Région, Laurent WAUQUIEZ (représenté) ; Mme la Présidente du Département, Marie-Agnès PETIT ; M. le Président de l'Agglomération du Puy en Velay, Michel JOUBERT ; Mesdames et Messieurs les Maires et leurs représentants et les habitants de la commune.



Enfin, notre « Maison de la Faune et la Flore » est finie. L'association de chasse de la commune va pouvoir entrer en possession de sa partie, prêtée par la Mairie, après la signature d'une convention.

L'autre partie, une salle pouvant accueillir trente-cinq personnes assises, est mise à disposition (moyennant un tarif de location) pour des réunions, expositions, repas en petit comité et autres activités.

Nous avons maintenant notre nouveau parcours de santé grâce au programme « Leader ». Ce parcours a été entièrement pris en charge par l'Agglomération du Puy en Velay à hauteur de 23 800 euros. Merci à tous ceux qui ont travaillé sur ce projet mais aussi à notre employé Municipal avec l'aide de conseillers pour le montage des agrès et jeux d'enfants.



➤ **12 juin Le Prince Albert II de Monaco à St Pal de Chalencon** : Jean-Michel LAGIER, 1^{er} adjoint et Christelle MAITRE, conseillère municipale, se sont rendus à St Pal de Chalencon pour assister à la venue de SAS le prince Albert II de Monaco qui a, ensuite, poursuivi sa visite en Haute-Loire.

➤ **16 juin Journée des maires à Saint-Paulien** : pour la première fois dans le département a été organisé par la CCI et l'Association des Maires de France 43 un salon dédié aux maires, présidents d'intercommunalité et des décideurs. Dans le même temps, les adhérents de l'AMF43 étaient en assemblée générale. L'occasion pour eux de faire la démonstration de leur savoir-faire mais aussi de prendre des contacts avec les différentes collectivités et leurs représentants.

➤ **2 juillet** : Festival « Sacatz Vos », comme chaque année cette journée s'est bien passée et les visiteurs se sont déplacés nombreux.

➤ **15 juillet** : repas des habitants du village de Mondouilloux.



22 juillet
FETE D'ETE

Vide grenier, marche, jeux d'enfants, exposition d'une dizaine de voiture ancienne, jambon et agneaux à la broche, feux d'artifice

➤ **3 août** : comme chaque année nous avons eu le passage des cavaliers pour le « Raid des Pèlerins », concours international d'endurance équestre qui se déroule à Julliangues. Cette sixième édition s'est déroulée du mercredi 2 août au dimanche 6 août 2023. A cette occasion, la municipalité a offert un casse-croûte et différentes collations aux staffs des cavaliers servi par des membres du Conseil et des bénévoles du Comité des fêtes.

➤ **10 août** : repas du village de Bruac. A l'initiative de M. Bernard DUROURE et de M. Emmanuel PICARD, le repas du village s'est tenu le samedi 10 août. Une très bonne organisation, qui a permis de réunir les habitants autour d'un très bon repas. Merci à toutes et tous pour ce bon moment de convivialité.



➤ **15 août** : repas de village pour le Poyet et les Crottes, comme chaque année les habitants se sont retrouvés pour un repas convivial.

➤ **24 septembre** : Elections Sénatoriales.

Du 21 septembre au 12 octobre 2023 se sont déroulés les travaux de réhabilitation des allées du cimetière (drainages, accès...) et de la place du cimetière par la société Broc. Cela va permettre notamment aux personnes à mobilité réduite de pouvoir se déplacer sereinement sur ce site.

Montant des travaux :

Cimetière : 71 950 € (subvention DSIL : 35 000 €)

Place du cimetière : 28 500 € (subvention Région-Rhône-Alpes : 12 000 € et Amende de Police : 7 674 €).



➤ **11 novembre** : comme chaque année, après la commémoration au monument aux morts et un apéritif offert aux personnes présentes lors de cette cérémonie, la commune a réuni ses aînés pour un repas dansant à la salle d'animations du village.

➤ **16 novembre** : les habitants de Bruac ont posé les pare-neiges du village. Un grand merci à eux pour cette tradition qui se perpétue et ce moment de convivialité. La fin de journée s'est terminée par le verre de l'amitié.

➤ **17 novembre** : les Assises Départementales de l'Eau au Conseil Départemental pour « Anticiper les enjeux de demain ».

➤ **Courant novembre** le village d'Argentières a aussi posé ses pare-neiges avec la participation de bénévoles du village et du Bourg de Beaune. Pendant la pose tout le monde a eu droit à un bon café chaud et des petits gâteaux tout ça dans la bonne humeur.

➤ **16 décembre** : goûter de Noël : tous les habitants de la commune étaient invités à venir voir le dessin animé « Luca : les Monstres Marins » proposé et projeté par le Comité des Fêtes. Les enfants ont eu la chance et le bonheur de rencontrer le Père Noël afin de pouvoir faire leurs demandes de cadeaux à mettre sous le sapin. Comme chaque année cet après-midi c'est terminé autour d'un goûter offert par la municipalité.

Le même jour, a eu lieu la distribution des colis de Noël pour nos aînés de 70 ans et plus qui n'ont pas pu être présents pour le repas du 11 novembre. Florence FAVIER a eu en charge de faire confectionner ces colis par le magasin « Gamm vert » de Craponne-sur-Arzon. Ils ont été distribués par les conseillers de chaque village.

➤ **Concours de maisons décorées pour Noël :**

Un concours de maisons décorées a été lancé à l'initiative de la Mairie, le passage de notre jury composé des enfants de la commune : Thomas, Baptiste, Hugo, Elodie, Lissandro, Livio, Lylou, Lewis, Williams, Sébastien.....(toutes nos excuses si nous en oublions) ainsi que par des Conseillères et Conseillers Municipaux : Christelle MAITRE, Brigitte NICOLAS, Michel VALENTIN (le Bourg) et Sébastien GIROUX, sans oublier les différents adultes qui étaient présents pour faire le tour des différents sites le 22 décembre au soir et le samedi 23 décembre. Une fiche de notation en poche, chacun a pu noter une fois la nuit tombée le vendredi 22 et le jour le samedi 23 chaque maison décorée. Un très bon moment où, chacun a donné son avis très studieusement sur les façades, les jardins, les arbres, les crèches et autant d'autres idées des concurrents.



Liste des participants : M. et Mme VALENTIN, M. et Mme FOURNIER, M. MARCUCCI, Mme DAVAL (le Bourg) ; M. et Mme PONTU, M. et Mme GIROUX (Mondouilloux) ; M. et Mme BOUTIN (Estrade) ; M. et Mme GUERRAZ, M. et Mme DUPLAT, M. et Mme SEON (Argentières) ; M. et Mme AUBERT-HELLEY (les Crottes) et M. et Mme PUGI (Bruac).

Un goûter a été proposé à l'issue de cette balade et les grands gagnants de ce concours ont été désignés. Résultats divulgués lors des Vœux du Maire début 2024.

A noter aussi pour cette année 2023 :

➤ La réfection de la route de Chomelix entre Argentières et Chomelix ainsi que la cours de l'ancienne école d'Argentières.

➤ Les travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux (isolations, changement de fenêtres, portes et moyen de chauffage).

Evènements du Comité des fêtes pour cette année 2023 :



- ✓ 22 janvier : « Petit Beaune'Heur » raclette
- ✓ Mars : Fête familiale « Salle des Fêtes »
- ✓ Avril : « Petit Beaune'Heur » tripes
- ✓ 14 mai : « Petit Beaune'Heur »
- ✓ 18 juin : « Petit Beaune'Heur » grillades
- ✓ 22 juillet : Fête d'été au plan d'eau.
- ✓ 30 septembre : « Petit Beaune'Heur » Repas des anciens.
- ✓ Mois octobre : retransmission match coupe du monde de rugby
- ✓ 15 octobre : « Petit Beaune'Heur » raclette.
- ✓ 31 octobre : « Petit Beaune'Heur » film Halloween avec un goûter.
- ✓ 3 novembre : « Petit Beaune'Heur » assemblée générale.
- ✓ 17 novembre : « Petit Beaune'Heur » apéro dinatoire beaujolais
- ✓ 3 décembre : « Petit Beaune'Heur » tripes.

NAISSANCE : Malo BESSON

DECES OU TRANSCRIPTION DE DECES : M. BOUTIN Christian, Mme GIBERT Marcelle née BOUTRAND et Mme BRUNEL Paule née JOURDE.

ANNEE 2024

❖ **07 janvier** : vœux du Maire et galette des rois et résultats de notre concours de décorations de Noël. Les grands gagnants (les deux premiers gagnaient un repas pour deux offert par le Comité des fêtes au Petit Beaune'Heur et par la Mairie un panier garni).

Les notations pour les maisons décorées donnaient la famille GIROUX première, celle-ci a cédé sa place au deuxième qui était la famille SEON qui elle aussi a laissé sa place. Finalement, nos 2 grands vainqueurs ont été : la famille GUERRAZ (Argentières) et la famille PUGI (Bruac).

❖ A partir du **18 janvier** : recensement pour notre commune. Exercice important pour mieux comprendre les besoins de notre population. Tout s'est bien passé, les habitants de Beaune sur Arzon ont joué le jeu et répondu en temps et en heure au questionnaire soit par internet, soit sur papier à notre agent recenseur Erick SEON. Suite à ce recensement, nous étions 237 habitants sur la Commune.

❖ **20 avril** : à Craponne-sur-Arzon a eu lieu le « Défilé de mode des commerçants » Aurélie et Eulalie BEYSSAC ainsi que Bertille MAITRE y ont participé.

❖ **8 mai** : commémoration au monument au mort.

❖ **21 mai** : après la démission de M. Jean-Michel LAGIER de son poste de 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal en a dû en élire un nouveau. M. Michel VALENTIN (le Bourg) a été élu. M. Jean-Michel LAGIER reste conseiller municipal.

❖ **9 juin** : élections Européennes.

❖ **14 juin** : Salon des Maires de Haute-Loire à Saint-Paulien. Cette journée a permis la prise de contact avec des sociétés, de prendre de la documentation et de faire de belles rencontres.

❖ **30 juin** : élections Législatives.

❖ **9 juillet** : deuxième tour des élections Législatives.

20 juillet

Fête d'été et feux d'artifice au plan d'eau.
Cette journée s'est bien déroulée avec le matin un vide grenier, snack à midi, crêpes, randonnée, jeux en bois, quelques voitures de collection et un joli feu d'artifice.



❖ **02 août** : ravitaillement pour le Raid des Pèlerins qui passe sur notre territoire depuis maintenant plusieurs années.

❖ **24 août** : festival Sacatz'Vos, toujours autant de succès pour ce festival que nous accueillons depuis quelques années sur le site du plan d'eau.



Début octobre : fin de la construction de la bibliothèque en accès libre au plan d'eau de notre commune. Il ne reste plus que l'aménagement intérieur qui est pris en charge par le Comité des Fêtes. Son ouverture est prévue fin de printemps 2025

❖ **11 novembre** : commémoration au monument aux morts. Pour les participants, un apéritif a été offert par la commune à la salle des fêtes. Ce même jour, s'est déroulé le repas dansant des anciens.



29 novembre

Placement des pare-neiges à Bruac. Un grand merci aux participants pour cette tradition qui se perpétue et ce moment de convivialité. La fin de journée s'est terminée par un verre de l'amitié.



21 décembre

Comme chaque année, un goûter pour petits et grands a été proposé à nos habitants, la projection d'un film par le Comité des fêtes « Les chroniques de Noël », la venue du Père Noël qui attendait les souhaits de chacun, bien installé dans son fauteuil

Ce même jour, les colis des aînés du Jardin de Didier ont été distribués par nos conseillers

❖ **30 décembre** : l'arbre situé derrière le monument aux morts a été abattu car il détériorait le mur qui donne sur le petit jardin



Petite brève écrite par Mme Christine MATHIEU :



En 2024, nous avons créé la famille PHIL'EAU à partir d'un sujet du bac -évidemment - Chaque membre est un sujet tricoté suspendu à un bouquet de roseaux.

Nous avons créé au-dessus du massif des centenaires le puits aux roses à partir du rosier ' la fraîcheur' de 1921 et Kathleen de 1922 années de naissance de 2 lavandières.

Nous avons eu le plaisir d'organiser une balade botanique, un mini concert de chants traditionnels, une journée 'dentelles' avec JL du conservatoire et une personne de l'association des dentelières craponnaises durant laquelle chaque participant a appris le carr'eau en emportant son souvenir. Enfin une guinguette mobile a été installée par les enfants sur une journée. Isabelle est venue jouer de la harpe, un accordéoniste nous a ravi de ses morceaux et des artisans improvisés ont travaillé sur la réparation de nos brouettes, le débroussaillage du « vieux chevalard », notre très ancienne via d'Arlanches avec sa passerelle bois « Lou Pass ».

Les enfants du chantier « ecol'eau » de 3 à 13 ans essentiellement ont entretenu avec une adulte le lavoir - mise en eau claire, mesures, maintenance, changement des décors et création des jeux et de l'expo. Chaque enfant y a son espace et son poisson rouge au lavoir du Mont.

En 2024 notre lavoir, c'était 5400 Litres/h le 16 mars et de nombreuses ruptures de digue sur le ruisseau qui abreuve les moutons. Rien de comparable à 2023 ! Beaucoup de sable et de la boue que nous façonnons pour la carte postale du village. Des pierres pour rendre durables nos inventions et construire nos maquettes.

Les enfants ont aussi animé notre ham'eau en distribuant des cartes de bonne année. Pour 2025 il paraît qu'ils vous réservent au musée Houx-vert plein de surprises.

Motivés par de superbes témoignages laissés, parfois des poèmes, leurs créations et leurs découvertes sont un vrai feu d'artifice pour notre 'bout du monde' illuminé pour ces fêtes, mais mis en lumière toute l'année sur la base d'initiatives individuelles, préservant ainsi un patrimoine local.



Évènements Comité des fêtes pour cette année 2024 :

- ✓ 11 février « Petit salé » au Petit Beaune'Heur.
- ✓ 16 mars : soirée Familiale.
- ✓ 14 avril « Tripes » au Petit Beaune'Heur.
- ✓ 26 mai « Blanquette » au Petit Beaune'Heur.
- ✓ 16 juin « Grillades » au Petit Beaune'Heur.
- ✓ 21 juin : retransmission de la coupe d'Europe de football.
- ✓ 20 juillet : fête d'été au plan d'eau.
- ✓ 20 octobre « Lasagne » au Petit Beaune'Heur.
- ✓ 22 novembre « Apéro Beaujolais nouveau » au Petit Beaune'Heur.
- ✓ 8 décembre « Tripes » au Petit Beaune'Heur.



L'année 2025 verra encore de bons repas et de belles rencontres. Merci aux bénévoles pour ces organisations.



MARIAGE : M. Rémi MONCORGE et Mme Charlotte SCAGLIONE

DECES OU TRANSCRIPTION DE DECES : Mme BEAU Jacqueline, Mme POINAS Simone née FOUCHERAND et Mme MEASSON Marie-Josèphe née GIBERT.

TRI SELECTIF

Depuis le 1^{er} janvier vous pouvez déposer **tous les produits recyclables dans une seule et même colonne sans distinction de couleur (bleue ou jaune)** : papiers, cartons, bouteilles et flacons plastiques, boîtes et canettes en métal, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique, tubes de dentifrice, capsules de café, couvercles et autres capsules, opercules, emballages de compote....

Pour rappel :

La dépose de cartons marrons est interdite dans ou autour des colonnes Ecopoints, même déchirés en petits bouts dans ou autour des bacs d'ordures ménagères. Les cartons doivent être amenés en déchetteries.

Seul le verre demeure l'exception : **le verre doit continuer à être trié à part et déposé dans la colonne dédiée.**

Pour accompagner ce changement, les **visuels présents sur les colonnes des Ecopoints ont été mis à jour** (ajout d'une étiquette "PAPIER" sur la colonne jaune emballages et d'une étiquette "EMBALLAGES" sur les colonnes bleues "paysagères" et ajout des nouvelles consignes de tri sur l'ensemble des colonnes bleues et jaunes "ordinaires").

Un geste simple, un impact durable.



En facilitant vos gestes de tri, vous renforcez votre engagement en faveur de la réduction des déchets et de la préservation de l'environnement.

N'oubliez pas : ne déposez aucun sac fermé contenant des papiers et emballages ! ils seront non ouverts et considérés comme des refus de tri, donc, facturés à la collectivité.

Chaque geste compte, et nous comptons sur votre participation active !

RAPPEL : Ouverture de la déchetterie de Craponne sur Arzon :

Le lundi de 14h00 à 17h00.
Le mercredi de 09h00 à 12h00.
Le vendredi de 14h00 à 17h00.
Le samedi de 14h00 à 17h00.

TARIFS LOCATIONS SALLES :

La commune met 2 salles à votre disposition :

Salle des fêtes du plan d'eau

Habitants de la Commune : 150 €
Habitants hors Commune : 250 €
Ménage non-fait : 100 €
Caution : 400 €

Maison de la Faune et de la Flore

80 € pour le week-end
40 € pour la journée
20 € pour la demi-journée
30 € pour le ménage
200 € de caution

Quelques numéros utiles à se rappeler :

- ✓ Service social : 04.71.03.22.22
- ✓ Médecin de garde : 04.71.04.33.33 (tous les jours de 20h à 8h ; les samedis à partir de 12h et les jours fériés)
- ✓ Gendarmerie : 17 Pompiers : 18 SAMU : 15
- ✓ Mairie : 04.71.03.62.24. Le secrétariat de la mairie est désormais ouvert les mardis et jeudis toute la journée de 9h00 à 17h00

Merci à tous ceux qui ont aidé à la rédaction de cette longue « Beaune Nouvelle ».

